

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt-trois le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2023

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Jean MIELLET, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Annalisa DEFILIPPI (pouvoir à Gisèle MOTTA), Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Malika MANCEAU, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
38 - 09/06/2023

Madame Valérie IMBAULT-HUART, 1^{ère} adjointe, rappelle aux membres de l'assemblée que le conseil municipal peut allouer des subventions aux associations en ayant fait la demande, pour la réalisation d'un projet associatif présentant un caractère d'intérêt public local.

Après avoir entendu le rapport de madame IMBAULT-HUART, et sur sa proposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes aux associations pour un montant total de 24 705 € :

ASSOCIATIONS	Vote 2023 (en €)
AMC	3 000,00 €
Tennis Club	3 500,00 €
Country Club du Granier	400,00 €
Ski juniors	3 000,00 €
Karaté club	450,00 €
Echiquiers du Grésivaudan	500,00 €
Club Gymnique du Mt Granier	1 000,00 €
Chapo 2 roues Moto club	200,00 €
CHAPA PETANQUE	500,00 €
MDJ	200,00 €
Amicale du Personnel Mairie (COS)	2 000,00 €
ANACR (Anciens combattants)	200,00 €
ANAMG (Anciens du Maquis)	100,00 €
FNACA	600,00 €
APE	220,00 €
APEL bellecour	785,00 €
Amicale Laïque	4 700,00 €
FC Laissaud	550,00 €
Amicale Sap. Pompiers	1 500,00 €
Don du sang	650,00 €
Radio Grésivaudan	200,00 €
AAPPMA LA PECHE	150,00 €
Harm. Enf. Bayard	300,00 €
TOTAL GENERAL	24 705,00 €

AUTORISE madame le maire à procéder au versement des subventions allouées aux différentes associations.

Le conseil municipal adopte à 12 voix pour et 6 abstentions Fabrice BLUMET, Stéphane ROCHE, Gisèle MOTTA (porteur du pouvoir de Annalisa DEFILIPPI), Emmanuelle GIOANETTI, René PORTAY (en tant que président d'une des associations).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire

Affiché le : 14 JUIN 2023

